

Département de Seine et Marne
Commune d'Othis

SARL GEODESS
DT-NANTERRE
TSA 20001
140 avenue Jean Lolive
93691 PANTIN cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Objet : Arrêté portant intervention de l'entreprise SARL GEODESS pour la réalisation de travaux d'entretien de la végétation à proximité de ligne HTB RTE à Othis, pour le compte de RTE Centre de Maintenance NANTERRE MMRP.

Le Maire d'Othis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,
VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles R 116-2 et L 11-1 et suivants,
VU le Code Rural, notamment les articles R 161-24 et D 161-24,
VU le Code Civil, notamment l'article 671,

CONSIDERANT la demande effectuée par l'entreprise SARL GEODESS, sise, 140 avenue Jean Lolive – 93691 PANTIN CEDEX, relative à la nécessité d'entretien de la végétation à proximité de ligne HTB RTE, à Othis, pour le compte de RTE CENTRE DE MAINTENANCE NANTERRE MMRP.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise SARL GEODESS est autorisée pour la réalisation de travaux d'entretien de la végétation à proximité de ligne HTB RTE, du 29 mars 2024 au 01 avril 2025 inclus, à Othis, pour le compte de RTE Centre de Maintenance NANTERRE MMRP.

Article 2 : L'entreprise SARL GEODESS devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité des personnes et disposer d'un moyen d'alerte.

Article 3 : La circulation au droit du chantier se fera par feux alternés.

Article 4 : Le Maire pourra à tout moment, si les circonstances l'exigent, donner l'ordre d'arrêter la réalisation de travaux d'entretien de la végétation.

Article 5 : Le présent sera affiché en Mairie et sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Dammartin-en-Goële
- Le Centre de Secours des Pompiers de Dammartin-en-Goële
- Police Municipale d'Othis
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- L'entreprise SARL GEODESS

Fait à Othis, le 20 mars 2024
Alex OUBLIÉ
Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme et au
Cadre de Vie

